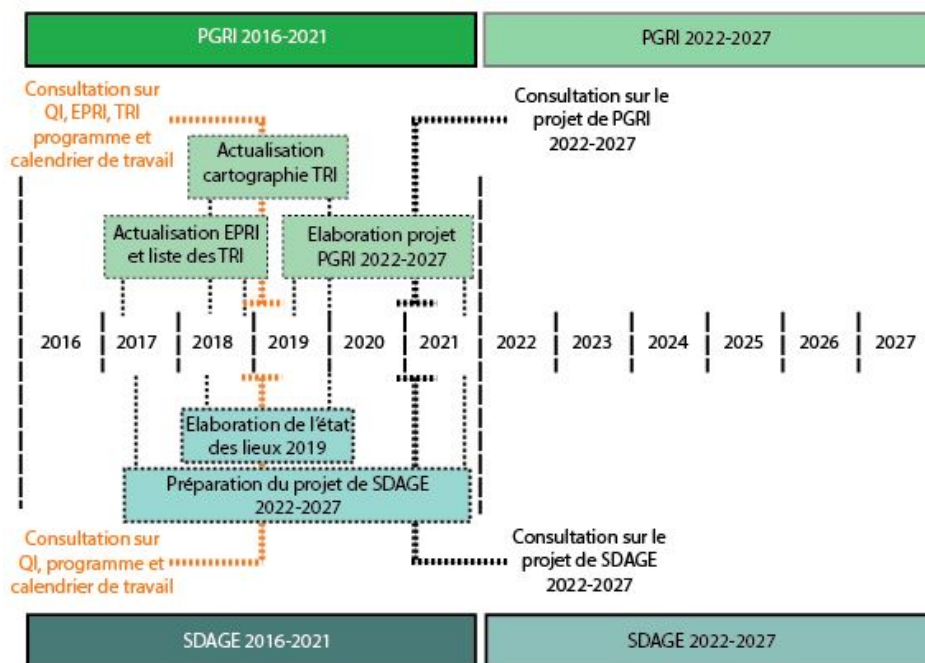


Avis de l'Établissement sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation – Questions importantes du SDAGE et du PGRI 2022-2027 du district Loire-Bretagne

Depuis le 2 novembre 2018, les assemblées et le public sont consultés pour apporter leurs avis, observations et propositions sur les questions importantes (QI), le programme et le calendrier de mise à jour de 2 documents : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du district Loire-Bretagne.

Une « QI » est une question à laquelle ces derniers devront répondre sur la période 2022-2027, pour progresser vers l'objectif de bon état des eaux et la gestion des risques d'inondation. Elle doit traduire les préoccupations partagées par tous (santé publique, partage de la ressource et risque d'inondation dans un contexte de changement climatique, préservation des milieux aquatiques et du patrimoine naturel, gouvernance de l'eau...) en questions et pistes d'actions pour la définition d'une politique.

C'est à partir de ces QI que le comité de bassin organisera la réflexion et la concertation pour rédiger les futurs projets de SDAGE et de PGRI selon le calendrier présenté ci-après afin qu'ils puissent être adoptés fin 2021.



Les 5 questions importantes, formulées notamment à partir des évaluations actualisées de l'état des eaux et des risques d'inondation, sont les suivantes :

- **Qualité** : Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?
- **Quantité** : Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ? Comment accroître la sécurité des populations exposées au risque d'inondation, réduire le coût des dommages et raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés dans un contexte de changement climatique ?
- **Milieux aquatiques** : Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

- **Gouvernance** : Comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?

Chaque grande question est présentée dans les 2 documents de la façon suivante :

- Que recouvre cette question ?
- Ce que disent le SDAGE et le PGRI en vigueur ?
- Les nouveaux éléments de contexte ?
- Quelles pistes d'action à notre portée ?

Ainsi, la consultation vise à se prononcer sur les QI et les pistes d'action proposées, les hiérarchiser entre elles voire les compléter.

Les documents relatifs à cette consultation sont consultables sur le site Internet : <http://www.prenons-soin-de-leau.fr>

Lecture des documents en fonction des domaines d'intervention de l'Etablissement

En premier point, il peut être précisé que les calendriers et les programmes de travail paraissent être adaptés pour mener à bien les phases de préparation et de concertation indispensables à la définition de politiques publiques partagées.

En ce qui concerne les questions importantes proposées, les intitulés sont identiques à ceux arrêtés à l'issue de la consultation des assemblées et du public en 2012-2013. Elles semblent toujours pouvoir être considérées comme recouvrant l'ensemble des problématiques actuelles liées à la gestion de l'eau et des risques d'inondation.

Concernant les pistes d'actions associées à ces QI, on rappellera que les missions conduites par l'Etablissement pour le compte de ses collectivités membres empruntent un certain nombre d'entre-elles, qu'il s'agisse de la gestion des ressources stratégiques des retenues de Villerest et de Naussac, de l'évaluation et de la gestion des risques d'inondations, du portage de schémas d'aménagement et de gestion des eaux sur une partie importante du bassin fluvial de la Loire (31,5%), de la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation, et plus généralement de l'appui technique qu'il apporte à ceux de ses membres qui le sollicitent.

1. Observations transversales

Au regard du positionnement de l'Etablissement comme instigateur dès 2007 de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique, il est relevé avec intérêt la prise en compte de ce dernier comme une constante dans les différentes parties des documents soumis à la consultation.

Dans ces derniers, l'amélioration des connaissances apparaît à juste titre comme un enjeu central. Ainsi, dans un contexte financier contraint, il semble indispensable de favoriser le soutien aux initiatives permettant de valoriser à différentes échelles (du grand bassin fluvial aux sous-bassins) les données existantes, et de renforcer leur intégration opérationnelle dans des actions susceptibles de reproduction et de démultiplication.

En lien avec la promotion par l'Etablissement, depuis 2013, de l'intégration des sciences comportementales dans la conception comme la mise en œuvre de la gestion de l'eau et des risques naturels associés de sécheresse et d'inondation, il apparaît opportun de marquer clairement l'intérêt de cette voie d'action et, surtout, de dégager des moyens incitant à s'y engager.

Par ailleurs, le temps paraît venu de consacrer toute l'attention requise aux évolutions rapides des sciences de gestion des données, avec pour objectif l'identification d'applications

concrètes, à la fois au capital de données existant et aux besoins de traitements spécifiques aux problématiques de bassin.

2. Questions importantes et pistes d'actions liées au SDAGE 2022-2027

Il est souligné que le fait d'avoir conservé la même trame que le document validé en 2013 facilite la lecture du document.

Concernant, les éléments de présentation de l'état des eaux (p. 15 à 17), ils auraient pu être complétés et détaillés en s'appuyant sur les premiers résultats de l'état des lieux 2019 afin d'étayer les propositions.

En ce qui concerne les QI et les pistes d'actions proposées, elles n'appellent pas d'observation particulière mais il paraît toutefois important d'insister sur la nécessité de :

- Améliorer l'évaluation et la quantification des services rendus par les écosystèmes aquatiques et les zones humides (exemple : programme EFESE), afin de sensibiliser les différentes catégories d'acteurs à la préservation, gestion voire restauration de ces milieux.
- Distinguer dans les objectifs de restauration de la continuité écologique ceux qui visent la sauvegarde des populations de poissons grands migrateurs de ceux liés à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, afin de mettre en cohérence les priorités d'action avec les pressions.
- Garantir les moyens nécessaires aux CLE et à leurs structures porteuses, pour jouer les rôles importants qui leurs sont confiés, notamment par 1/3 des dispositions du SDAGE, et particulièrement en phase de mise en œuvre de ces procédures.

3. Questions importantes et pistes d'actions liées au PGRI 2022-2027

Concernant les éléments de présentation de la révision du PGRI, les 3 angles d'attaques (organisation pour mieux gérer les risques d'inondation, maîtrise de l'urbanisation dans les documents réglementaires et développement de la connaissance) permettent de répondre globalement aux objectifs fixés pour réduire les conséquences négatives des inondations en Loire-Bretagne. Néanmoins, ces derniers nécessiteraient d'intégrer les quelques réajustements et propositions suivants :

- Intégrer dans l'organisation visant à mieux gérer les risques d'inondations, la valeur ajoutée de groupements de collectivités. Ils permettent d'optimiser les moyens techniques et financiers, également de répondre à une échelle cohérente à certaines problématiques, notamment celle de l'interdépendance des infrastructures de protection contre les inondations, à l'échelle interrégionale.
- Faciliter l'action à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial, et pas simplement localement, notamment pour ce qui concerne les capacités d'écoulement et les zones d'expansion de crues. Dans ce contexte, se pose la question de l'exploitation du site du Veudre par voie d'intégration des principaux services qui pourraient être rendus (laminage des crues avec des effets estimés sur plusieurs centaines de kilomètres à l'aval du Bec d'Allier, préservation de la biodiversité sur un secteur à fort potentiel et valorisation patrimoniale résiliente à l'inondation).
- Inciter au renforcement des synergies de fonctionnement entre les infrastructures dites « dures », du type barrages ou digues, et celles dites « souples », telles que les zones d'expansion des crues.
- Ne pas écarter l'accès aux fonds de prévention des risques naturels majeurs lorsque les collectivités et leurs groupements présentent des projets permettant des interventions concertées et coordonnées à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin présentant de réels enjeux, quand bien même celui-ci est hors TRI ou dépasse les limites de TRI.

- Renforcer l'homogénéité de traitement des territoires du bassin, en n'écartant pas la possibilité de retenir de nouveaux TRI, sachant que lors du 1^{er} cycle, seuls 22 (sur une quarantaine) avaient été sélectionnés. Etant rappelé (Cf. Addendum) que la crue de mai-juin 2016 a impacté des territoires en dehors des TRI, mais en occasionnant tout de même plus de 1 milliard d'euros de dégâts.

Il est proposé que le Président de l'Etablissement transmette ces observations au Président du Comité de bassin et au Préfet coordonnateur de bassin

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.